

MUNIC ANNONCE LE TRANSFERT DE SON CONTRAT DE LIQUIDITE AUPRES DE PORTZAMPARC (GROUPE BNP PARIBAS)

MUNIC (Euronext Growth® Paris - FR0013462231 - ALMUN), spécialiste des technologies embarquées et de l'intelligence artificielle pour la valorisation des données automobile, annonce avoir confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas), à compter du 26 mars 2026, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) de l'action Munic sur le marché Euronext Growth Paris.

Le 25 mars 2026 au soir, date de résiliation du précédent contrat de liquidité, conclu avec la société Gilbert Dupont le 4 février 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 62 864 actions Munic
- 24 668,84 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 59 200 actions Munic
- 27 496,31 euros

Lors de la mise en place du contrat initial le 9 mars 2020, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- Aucune action Munic
- 250 000,00 euros

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- 62 864 actions Munic
- 24 668,84 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- Si Munic ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou si le cours du titre ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention ;
- Ou, à la demande de Munic, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Munic à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) avec un préavis d'un mois.

À propos de MUNIC

Créée en 2002, MUNIC conçoit et développe des solutions technologiques, combinant des Smart Dongles, à même de collecter et décoder les milliers de données issues des capteurs des véhicules automobiles, et une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle, Munic.io, permettant de les analyser et valoriser.

Fruit de plus de 20 années de R&D, la technologie brevetée de MUNIC associe (i) expertise électronique de haut niveau (conception et industrialisation d'équipements embarqués à faible encombrement, haute performance énergétique et radio, grande fiabilité en environnement automobile, à des coûts très compétitifs), (ii) capacité de décodage des données véhicule, et (iii) une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle (MUNIC.io) pour traiter ces données.

Installée à Villejuif (94), disposant de bureaux aux États-Unis et en Chine, MUNIC est cotée en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR0013462231 – Mnémonique : ALMUN).

Plus d'informations sur : www.munic.io

CONTACTS

ACTUS finance & communication

Manon CLAIRET

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 36 73

mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication

Zineb ESSAFI

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 90

munic@actus.fr